

Ecole Doctorale - 104



Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement

GUIDE PRATIQUE DE CRÉATION DE COMPTE ADUM POUR L'INSCRIPTION EN DOCTORAT

Votre inscription pédagogique à l'ED SMRE est une étape importante qui doit être réalisée avec votre directeur de these.

ADUM est l'application web utilisée à l'ED SMRE pour gérer votre scolarité, de votre 1ère inscription en thèse à votre soutenance.

Vous devez renseignerez les différents onglets de votre profil, en étant le plus complet possible

QU'EST-CE QUE L'ADUM?

L'ADUM, portail internet d'information, de services, de communications des doctorants et docteurs

Accès Doctorat Unique et Mutualisé

UN RÉSEAU

• Une présentation sur le web des profils de compétences

UN OUTIL D'INFORMATION

- Progiciel de gestion du doctorat
- Annuaire des thèses en cours et des diplômés
- Moteur de recherche par mots clés
- Diffusion d'informations (actualités du doctorat, soutenances à venir, offres d'emploi, etc.)

UN OUTIL DE GESTION DES FORMATIONS

L'offre de formations proposée aux doctorants avec l'inscription en ligne à ces formations

UN OUTIL DE RECHERCHE D'EMPLOI

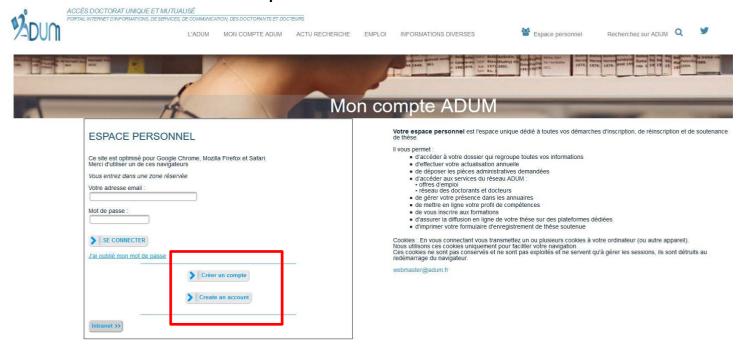
- Profil de compétences des doctorants et docteurs
- Un vivier de recrutement dont les informations sont garanties par l'établissement
- Offres d'emploi



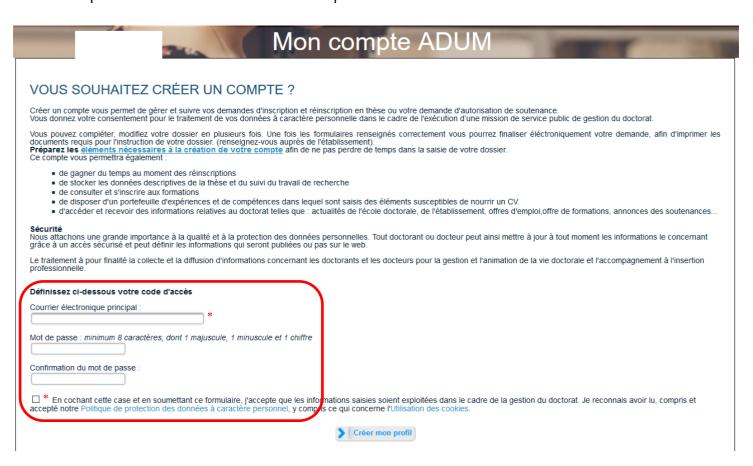
1. Pré-inscription en ligne

Pour commencer, rendez-vous sur : https://www.adum.fr

1. Création de votre compte et définition de vos codes d'accès



Indiquer une adresse e-mail et un mot de passe afin de valider la demande de création





2. Création de votre profil Adum

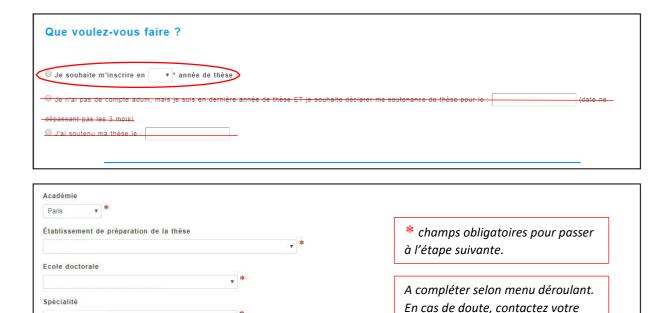
Suite à la création de votre compte, un mail vous sera envoyé sur l'adresse mail que vous avez renseignée avec un lien pour activer votre compte (lien actif pendant 24h).

Création du compte personnel

Votre demande de création de compte est en cours, vous allez recevoir un courriel afin de vérifier la validité de votre courriel. Vous devrez cliquer ou copier le lien présent dans le courriel afin d'activer la création de votre compte. Attention ! Ce lien ne sera valide que 24 heures.

En cliquant sur le lien, la fenêtre suivante apparaît:

- 1. Vous sélectionnez par exemple « Je souhaite m'inscrire en (1ère) année de thèse ».
- 2. L'académie est Lille (pour tous les doctorants).
- 3. L'établissement de délivrance du diplôme est l'établissement dans lequel vous vous inscrirez administrativement
- 4. Vous choisissez votre école doctorale : ED SMRE
- 5. Vous renseignez la spécialité de votre doctorat parmi la liste proposée



CRÉER MON PROFIL

établissement.

Champ à compléter, important pour la suite de votre processus

d'inscription sur ADUM



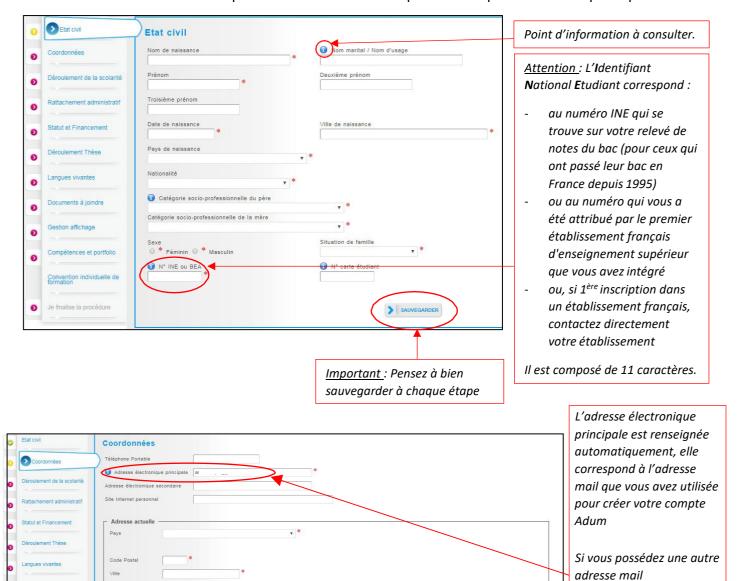
Domaine Scientifique

Section CNU

Point d'information à consulter.

3. Etat civil

Attention : Le Nom et le prénom doivent être identiques à votre pièce d'identité/passeport



4. Coordonnées

Attention sur le remplissage des champs « Adresse électronique ».

ADUM nous permet d'avoir une gestion dématérialisée des doctorants et beaucoup d'informations vous seront ainsi transmises par message électronique.

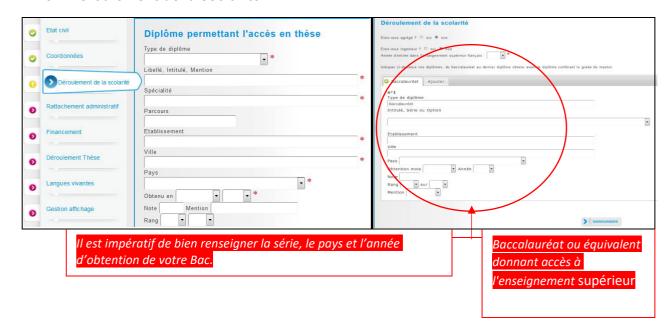
établissement, l'indiquer en adresse principale et mettre votre adresse mail personnelle en secondaire

Adresse électronique principale : saisir une adresse permanente, que vous consultez très régulièrement, au-delà de votre thèse.

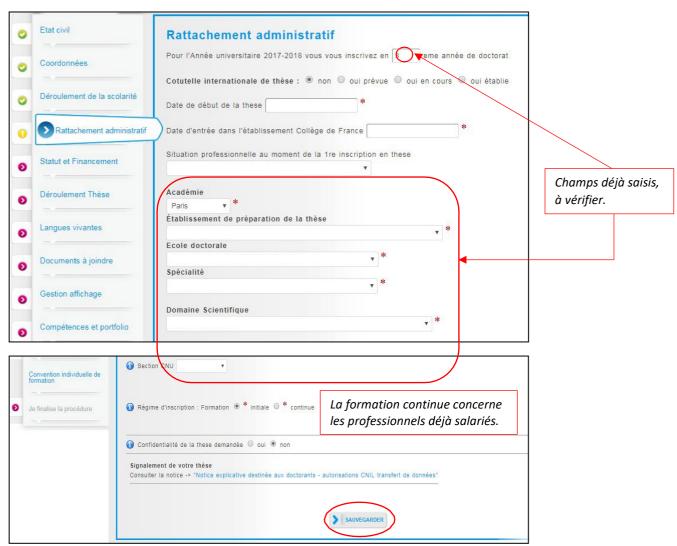
Adresse électronique secondaire : saisir une deuxième adresse mail, si vous en possédez une, qui sera utilisée en secours si nous ne parvenons pas à vous joindre sur l'adresse principale renseignée



5. Déroulement de la scolarité

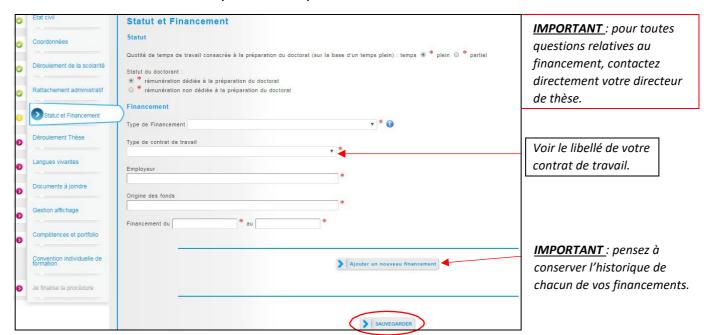


6. Rattachement administrative (cf annexe 1)

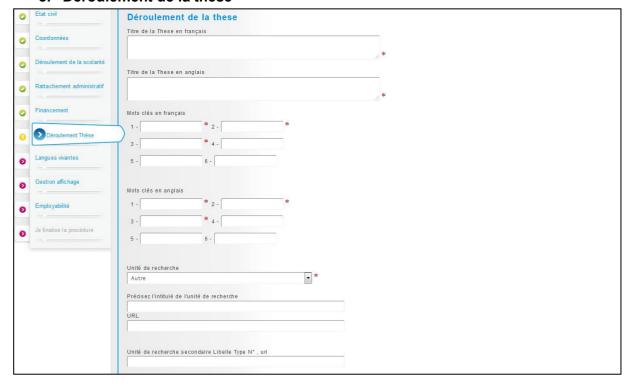




7. Statut et Financement (cf Annexe 2)



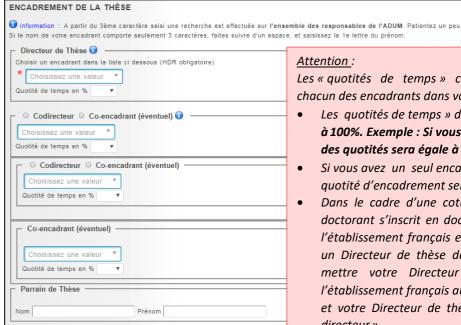
8. Déroulement de la thèse



Une dépendance existe avec la convention individuelle de formation : La direction de thèse doit être indiquée avant validation de la convention individuelle de formation.

L'alerte "Attention! Ces données seront publiées sur internet: www.theses.fr " concerne la signalisation puis le dépôt de la thèse par les SCD (service commun de la documentation des universités). Une base de données nationale référence les thèses en préparation (STEP), une autre les thèses soutenues (STAR). Ces données sont accessibles sur theses.fravec des accès différents selon les choix de l'auteur. Le titre de la thèse et mots clés de STAR seront ceux définis lors de la soutenance, le titre et les mots clés peuvent donc évoluer en cours de thèse.



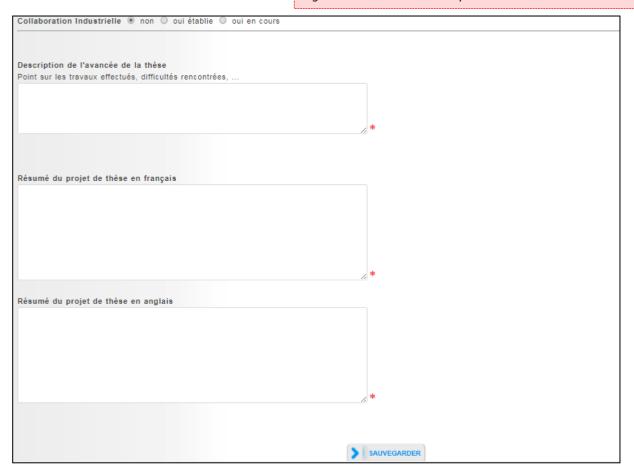


Attention:

Les « quotités de temps » correspondent à l'implication de chacun des encadrants dans votre encadrement.

- Les quotités de temps » des encadrants doivent être égale à 100%. Exemple : Si vous avez 3 encadrants, la somme des quotités sera égale à 300%
- Si vous avez un seul encadrant « Directeur de thèse », sa quotité d'encadrement sera donc de 100%.
- Dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse, le doctorant s'inscrit en doctorat dans deux établissements : l'établissement français et le partenaire étranger. Il a alors un Directeur de thèse dans chacun des établissements : mettre votre Directeur de thèse du laboratoire de l'établissement français au niveau du « Directeur de thèse », et votre Directeur de thèse étranger au niveau du « Codirecteur ».

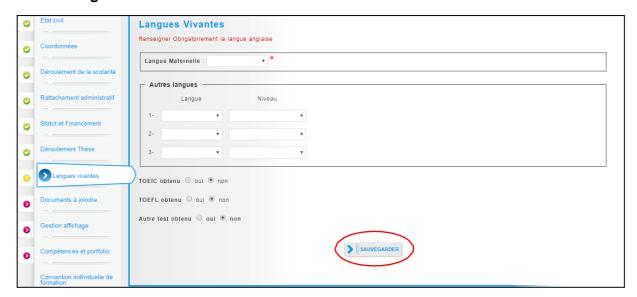
En cas de modification d'encadrement, il est important de le signaler lors de votre réinscription.



Partie à préciser en cas de CIFRE ou collaboration industrielle



9. Langues vivantes

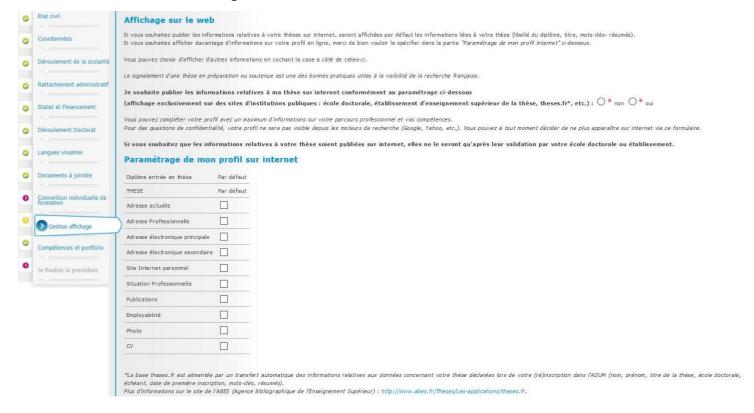


10. Documents à joindre





11. Gestion affichage



Vous pouvez choisir ici les informations que vous souhaitez rendre visible sur internet ou pas.

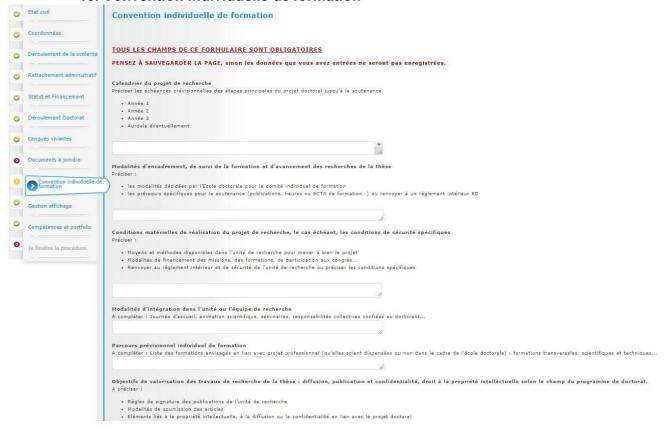
12. Compétences et Portfolio



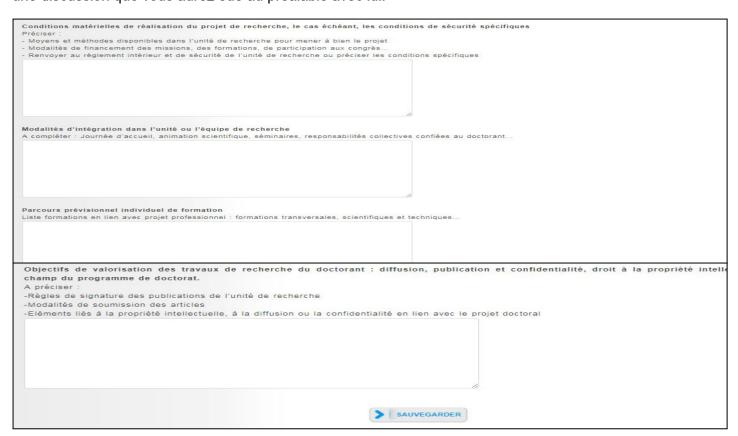
Vous pouvez ici enrichir votre profil en mettant en valeur vos compétences et diverses expériences.



13. Convention individuelle de formation



La Convention individuelle de formation est un document qui sera signée par votre directeur de thèse et vousmêmes, il est donc important de remplir cet onglet avec votre directeur de thèse, ou, au minimum, en accord avec une discussion que vous aurez eue au préalable avec lui.

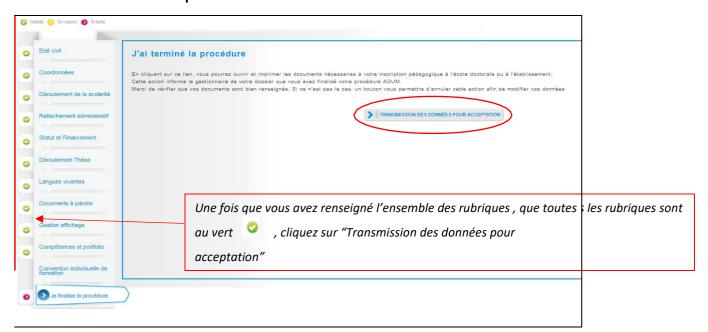




Je clique soit sur :

- Je soumets la convention individuelle de formation à mon directeur de these pour correction et avis
- Je modifie les données de ma convention individuelle de formation (si je m'aperçois que j'ai fait une erreur après avoir sauvegardé)

14. Finalisation de la procédure



Une fois que vous avez rempli tous les onglets correctement (onglets passés au vert), il faut cliquer sur « Je finalise la procédure » et imprimer les documents liés à votre inscription depuis la rubrique « Documents administratifs » de votre espace personnel. A ce stade, votre fiche s'enregistre dans la base temporaire d'ADUM : vous n'avez pas encore accès à toutes les fonctionnalités de l'application (inscription aux formations, etc.)

3 Vérification et validation de l'ED - Inscription administrative

A la réception de votre dossier papier, l'ED vérifie, stabilise et corrige si besoin les données que vous avez renseignées dans ADUM. Si des modifications importantes sont à faire sur votre dossier, l'ED peut choisir de vous redonner la main sur votre dossier dans ADUM pour que vous effectuiez les modifications. Il vous faudra alors procéder aux corrections, réimprimer les formulaires en question, les refaire signer et les redéposer à l'ED.

4 Composition du dossier d'inscription

Une fois votre compte Adum créé, vous devez constituer votre dossier « papier » d'inscription, que vous devrez ensuite transmettre au service scolarité/doctorat de votre établissement.

Voici les pièces à fournir obligatoirement pour votre inscription :

- ✓ Pièces à télécharger et à imprimer dans votre espace personnel Adum :
- ✓ Autorisation première inscription (à completer et à signer)



✓ Convention individuelle de formation - CIF (à signer)



- ✓ Pièces à intégrer dans ADUM après validation de l'ED:
- ✓ Convention individuelle de formation signee par toutes les parties

5 Paiement des droits d'inscription

L'inscription en doctorat est obligatoire chaque année jusque la soutenance, quelle que soit la durée de la thèse. Elle se fait dans vos établissements qui vous diplômeront.

L'inscription n'est possible qu'après validation de votre préinscription par l'école doctorale SMRE.

Elle **est obligatoire** pour obtenir votre statut d'étudiant, votre carte et vos certificats de scolarité.

La carte d'étudiant vous permet de vous identifier, mais aussi de bénéficier d'un certain nombre de services (accès aux bibliothèques, aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives...)

Avant de vous inscrire administrativement, vous devez régulariser votre situation concernant la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) auprès de : le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/ pour obtenir votre attestation et votre code CVEC. (cf. annexe 3)

Munissez-vous de :

- Votre attestation d'acquittement de la CVEC
- Votre numéro INE vous pouvez le retrouver sur votre relevé de notes du baccalauréat par exemple. (si vous n'avez jamais été inscrit dans un établissement français, un numéro INE, vous sera attribué lors de votre inscription)
- D'une carte bancaire si vous optez pour le paiement en ligne. Sachez que si vous privilégiez le règlement en ligne, le délai de traitement de votre inscription sera plus court.

Pour information, en 2021-2022, les droits universitaires s'élevaient à 380 euros



Annexe 1 : Bien remplir les spécialités et les disciplines de l'ED SMRE

| Spécialités rattachées à l'école Doctorale ED SMRE | | |
|--|----------------------------------|---|
| Libellé de la spécialité | Directeur d'études doctorales | Etablissement |
| | nom prénom | |
| Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie | Vincent PHALIP | U de Lille |
| Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie - PhLAM | Céline TOUBIN | U de Lille |
| Biologie de l'environnement, des organismes, des populations, ecologie | Xavier VEKEMANS | U de Lille |
| Biologie de l'environnement, des organismes, des populations, ecologie - LOG | Nicolas TRIBOVILLARD | U de Lille |
| Biotechnologies agroalimentaires, sciences de l'aliment, physiologie | Vincent PHALIP | U de Lille |
| Chimie des materiaux | Patrick CORDIER | U de Lille / Ecole centrale /IMT Nord Europe |
| Chimie des materiaux - UCCS | Jean-Francois PAUL | U de Lille / Ecole centrale |
| Chimie organique, minerale, industrielle | Jean-Francois PAUL | U de Lille / Ecole centrale |
| Chimie organique, minerale, industrielle - LASIRE | Jean-Paul CORNARD | U de Lille |
| Chimie theorique, physique, analytique | Jean-Paul CORNARD | U de Lille/IMT Nord Europe |
| Chimie theorique, physique, analytique - Phlam | Céline TOUBIN | U de Lille |
| Chimie theorique, physique, analytique - UCCS | Jean-Francois PAUL | U de Lille / Ecole centrale |
| Energetique, thermique, combustion | Jean-Paul CORNARD | U de Lille/IMT Nord Europe |
| Energetique, thermique, combustion - Phlam | Céline TOUBIN | U de Lille |
| Mécanique des solides, des matériaux, des structures et des surfaces | Patrick CORDIER | IMT Nord Europe |
| Mécanique des solides, des matériaux, des structures et des surfaces - UCCS | Jean-Francois PAUL | Lille |
| Milieux denses, materiaux et composants | Patrick CORDIER | U de Lille/IMT Nord Europe |
| Milieux dilués et optique fondamentale | Céline TOUBIN | U de Lille |
| Sciences de la terre et de l'univers | Nicolas TRIBOVILLARD | U de Lille /IMT Lille-Douai |
| Sciences de la terre et de l'univers - EEP | Xavier VEKEMANS | U de Lille |
| Terre, enveloppes fluides | Frédéric PAROL | U de Lille |

Disciplines rattachées aux spécialités de l'école doctorale

| Libellé | Directeur d'études doctorales nom prénom | Spécialité |
|------------------------------|--|---|
| GEPO1 (VEKEMANS Xavier) | VEKEMANS Xavier | Biologie de l'environnement, des organismes, des populations, ecologie |
| GEPO2 (TRIBOVILLARD Nicolas) | TRIBOVILLARD Nicolas | Biologie de l'environnement, des organismes, des populations, ecologie - LOG |
| GEPO4 (TRIBOVILLARD Nicolas) | TRIBOVILLARD Nicolas | Sciences de la terre et de l'univers |
| GEPO5 (VEKEMANS Xavier) | VEKEMANS Xavier | Sciences de la terre et de l'univers - EEP |
| IFB1 (PHALIP Vincent) | PHALIP Vincent | Biotechnologies agroalimentaires, sciences de l'aliment, physiologie |
| IFB3 (PHALIP Vincent) | PHALIP Vincent | Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie |



| MMC1 (CORDIER Patrick) | CORDIER Patrick | Chimie des materiaux |
|----------------------------|--------------------|--|
| MMC2 (PAUL Jean-François) | PAUL Jean-François | Chimie organique, minerale, industrielle |
| MMC3 (Jean-François Paul) | PAUL Jean-François | Mécanique des solides, des matériaux, des structures et des surfaces - UCCS |
| MMC4 (PAUL Jean-François) | PAUL Jean-François | Chimie theorique, physique, analytique - UCCS |
| MMC5 (CORDIER Patrick) | CORDIER Patrick | Milieux denses, materiaux et composants |
| MMC6 (Patrick CORDIER) | CORDIER Patrick | Mécanique des solides, des matériaux, des structures et des surfaces |
| MMC8 (PAUL Jean-François) | PAUL Jean-François | Chimie des materiaux - UCCS |
| OLPCA1 (TOUBIN Céline) | TOUBIN Céline | Milieux dilués et optique fondamentale |
| OLPCA10 (TOUBIN Céline) | TOUBIN Céline | Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie - PhLAM |
| OLPCA2 (PAROL Frederic) | PAROL Frédéric | Terre, enveloppes fluides |
| OLPCA3 (CORNARD Jean-Paul) | CORNARD Jean-Paul | Chimie theorique, physique, analytique |
| OLPCA4 (CORNARD Jean-Paul) | CORNARD Jean-Paul | Energetique, thermique, combustion |
| OLPCA5 (CORNARD Jean-Paul) | CORNARD Jean-Paul | Chimie organique, minerale, industrielle - LASIRE |
| OLPCA6 (TOUBIN Céline) | TOUBIN Céline | Energetique, thermique, combustion - Phlam |
| OLPCA7 (TOUBIN Céline) | TOUBIN Céline | Chimie theorique, physique, analytique - Phlam |
| OLPCA8 (PAROL Frederic) | PAROL Frédéric | Milieux dilués et optique fondamentale |



Annexe 2: Bien remplir les informations sur son financement

Champ « Type de financement »:

| Vous choisissez : | Doctorants nationaux |
|--|---|
| Etablissement d'enseignement supérieur | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par votre établissement de préparation de la thèse |
| Collectivité territoriale | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par une collectivité territoriale (Conseil régional, Ville,) |
| Convention CIFRE | Si vous réalisez votre thèse en CIFRE |
| Activité salariée (hors financement thèse) | Si vous exercez une activité salariée sans rapport avec votre thèse |
| Crédits ANR | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par des crédits ANR |
| Sans financement | Si vous ne bénéficiez d'aucun financement pour réaliser votre thèse |
| Contrat de recherche | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par le biais d'un contrat de recherche |
| EPST | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par un EPST (CNRS, IFFSTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD, IRSTEA) |
| EPIC | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par un EPIC (ADEME, AFD, ANDRA, CNES, CEA, EFS, IFREMERetc.) |
| Organisme de recherche publique ni EPST ni EPIC | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par un autre organisme de recherche publique |
| Ministère hors MENESR | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par un Ministère autre que celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation |
| Association ou fondation | Si vous bénéficiez d'un financement d'une association ou fondation française |
| Entreprise | Si vous êtes rémunéré(e) par une entreprise |
| Programme européen ou multilatéral | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par le biais d'un programme européen |
| Fonctionnaire de l'enseignement primaire ou secondaire | Si vous êtes fonctionnaire de l'enseignement primaire ou secondaire |
| Fonctionnaire de l'enseignement supérieur | Si vous êtes fonctionnaire de l'enseignement supérieur |

| Vous choisissez : | Doctorants étrangers |
|--|--|
| Financement par gouvernements étrangers pour | Si vous bénéficiez d'un financement du gouvernement de votre pays |
| les doctorants étrangers | d'origine |
| Financement par gouvernement français pour les doctorants étrangers | Si vous bénéficiez d'un financement du gouvernement français (dont ambassade de France, Campus France) |
| Autre financement pour les doctorants | Si vous bénéficiez d'un financement d'une autre structure à |
| étrangers | l'étranger (y compris une association ou une fondation) |

Champ « Type de contrat de travail » :

| Vous choisissez : | Tous doctorants |
|-----------------------------|---|
| Bourse | Si vous bénéficiez d'une bourse pour réaliser votre thèse |
| Contrat formation recherche | NE PAS CHOISIR |
| CDD | Si vous bénéficiez d'un Contrat à Durée Déterminée autre qu'un contrat doctoral |
| CDI | Si vous bénéficiez d'un Contrat à Durée Indéterminée |
| Contrat doctoral | Si vous bénéficiez d'un Contrat doctoral |



| Contrat doctoral Normalien ou Polytechnicien | Si vous bénéficiez d'un Contrat doctoral spécifique aux ENS et Polytechniciens |
|---|---|
| Non concerné | Si vous ne bénéficiez d'aucun contrat de travail |
| Contrat doctoral sur dotation EPST | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral finance par un EPST |
| Contrat doctoral sur dotation établissement d'enseignement supérieur (hors MESR) | Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral financé par un Ministère autre que celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation |
| Contrat doctoral sur dotation non fléchée MESR | NE PAS CHOISIR |

Champ « Employeur »:

Si vous bénéficiez d'un contrat, quel qu'il soit, vous indiquez ici qui est votre employeur (qui a établi votre contrat).

Champ « Origine des fonds »:

Si vous bénficiez d'un contrat, vous indiquez ici le nom du financeur de ce contrat (cela peut être ou ne pas être le même que l'employeur).



Annexe 3 : Contribution Vie Etudiante et de Campus

Art. L. 841-5. – l. – Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur, des établissements mentionnés aux articles L. 443-1 et L. 753-1 du présent code ou à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Cette démarche est à effectuer EN AMONT de votre inscription, selon la procédure suivante :

- -Connexion sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/, rubrique Contribution Vie étudiante et de Campus
- -Connexion avec identifiants (si compte déjà existant) ou n° INE
- -Déclaration de la ville d'étude
- -Acquittement de la contribution de 92€ (en 2021-2022) (en ligne par Carte Bancaire)
- -Réception d'une attestation
- -Etudiants exonérés : boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile (ATTENTION : même si vous êtes exonéré, vous devez effectuer la démarche et fournir l'attestation au moment de l'inscription).

